

## Secrétariat Général

Délégation Générale aux Relations Internationales

**2021 DGRI-19 DLH** – Maison des Journalistes : subvention (34.000 euros), renouvellement de bail, aide en nature et convention

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Fondée en 2002 par la journaliste Danièle Ohayon et par le réalisateur Philippe Spinau, «La Maison des Journalistes» a pour objet d'accueillir, d'héberger et de soutenir les journalistes exilés en France (demandeurs d'asile et réfugiés) et de sensibiliser la population, en particulier les jeunes, à la liberté de la presse et aux valeurs citoyennes.

La Maison des Journalistes (MDJ) offre pendant six mois, un hébergement au sein d'un lieu sécurisé où elles/ils peuvent se reconstruire. Au-delà de cet hébergement et des aides de première nécessité fournies, elle les accompagne dans leur reconstruction physique, mentale et sociale, après les souffrances liées aux persécutions et à l'exil. Depuis sa création la structure a accueilli et hébergé plus de 400 journalistes de 60 nationalités différentes.

Les journalistes qui trouvent refuge à la MDJ bénéficient d'un soutien dans leurs démarches administratives, leur apprentissage du français, ainsi que d'un suivi psychologique. Un accompagnement dans leur parcours professionnel leur est également proposé pour faciliter leur insertion en France.

Alors que la liberté de la presse est régulièrement et violemment attaquée à travers le monde, le travail de cette structure unique est plus que jamais nécessaire. Les actions de la MDJ et ses résidents ne sont pas que symboliques et dues au fait que cette structure soit unique au monde. Son action s'inscrit directement avec l'ambition de la Ville de Paris d'être une ville refuge, comme elle le fait avec le réseau Icorn (International Cities of Refuge Network). Ses actions sont engagées partout sur le territoire et menées auprès du public parisien, notamment auprès des scolaires, comme le programme *Renvoyé spécial* qui offre un cadre de rencontres et de débats entre le public et un professionnel des médias aujourd'hui exilé en France. Ce projet concerne chaque année directement deux lycées parisiens et se décline également à destination des publics du Centre pénitentiaire de La Santé. Il permet également l'accès à des livrets pédagogiques comme « D'ici », réalisé en collaboration avec Magnum Photos et Ouest France. Dans un monde où la désinformation fait loi et où les plus jeunes sont confrontés à des réalités parallèles, le travail de la MDJ est un outil essentiel pour répondre à ces enjeux et garantir encore le rang de Paris en défenseur des droits humains.

En 2020, la MDJ a accompagné 67 personnes. Ce sont 18 journalistes qui ont pu bénéficier d'un hébergement et 49 personnes d'une domiciliation et d'un accompagnement administratif et social. Parmi les personnes domiciliées, on compte 30 journalistes et 19 membres de leur famille arrivés dans le cadre de la

procédure de réunification familiale. Les bénéficiaires de l'action de la MDJ viennent principalement du Moyen-Orient (28), d'Afrique (23) et d'Asie (15). Depuis 2016, et grâce à la signature d'une convention entre la Ville de Paris, ADOMA et la MDJ, 20 logements temporaires du parc ADOMA leurs sont également accordés, comme une seconde étape pour des résidents arrivés au terme de leur hébergement initial. Ils leur permettent de consolider leur parcours d'insertion et à l'association d'accueillir plus facilement de nouveaux journalistes.

.../...

D'autre part, la Ville de Paris est propriétaire de l'immeuble situé 35 rue Cauchy (15e) acquis aux termes d'un acte notarié en date des 15 et 21 septembre 1936. Cet immeuble est mis à disposition de l'association « La Maison des Journalistes » dans le cadre d'un bail conclu le 26 mai 2008, prenant effet au 12 septembre 2002. Cette mise à disposition a fait suite à une délibération du Conseil de Paris prise le 29 juillet 2002. Le bail est arrivé à échéance au 11 septembre 2020 et se poursuit depuis par tacite reconduction. Lors de sa séance du 3 juillet 2019, Groupe de Pilotage du Foncier et Immobilier a acté le maintien de ce bien dans le patrimoine de la Ville et au maintien de l'association.

Compte tenu de l'intérêt général parisien de l'activité de l'association et après avis favorable du Conseil du Patrimoine en date du 17 mars 2021, il est proposé que la prise à bail du bâtiment du 35 rue Cauchy (15e) soit consentie moyennant un loyer annuel de 2 400€ hors charges que l'association « Maison des Journalistes » s'engage à verser annuellement à terme échu à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile de France et du Département de Paris.

La valeur de marché pour la mise à disposition des lieux s'élève à 119 000 € par an. L'avantage en nature, consenti par la Ville de Paris, constitue une subvention en nature annuelle d'un montant de 116 600 € que l'association devra déclarer en recette dans son compte annuel.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de demander à votre Assemblée de m'autoriser à accorder à l'association « Maison des Journalistes » :

- une subvention de fonctionnement de 34 000 €
- une subvention en nature de 116 600 € annuels, correspondant à la différence entre la valeur locative du bâtiment du 35 rue Cauchy (15e) et le loyer annuel fixé au contrat de bail ;
- signer d'une convention de partenariat, actant les éléments ci-dessus.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris